

Les gestes qui sauvent

Comptant trois défibrillateurs, le village est sous-équipé au regard de sa superficie et de sa fréquentation estivale. Trois autres appareils seront installés avant l'été.



A l'intérieur de ces coffrets, des appareils qui peuvent sauver des vies. © C.B.

Au dos de l'église, à l'entrée ouest du marché du Mail et au Centre nautique du Goisil, trois équipements de secours cardiaques sont à la disposition du public, permettant d'intervenir rapidement en présence d'un malaise. Mais faute d'être familiarisés avec ces appareils qui sauvent des vies, les Français n'ont pas toujours les bons réflexes. Pourtant, utilisé à temps, un défibrillateur augmente les chances de survie de 50 à 70 % en cas d'accident cardiaque. Ainsi, en l'absence de signe de vie à la suite d'un malaise (la victime ne parle pas, ne bouge pas et ne respire pas), trois gestes sont indispensables : appeler le 15, pratiquer un massage cardiaque, utiliser un défibrillateur.

Par un décret de mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser ce type d'appareil. Celui-ci présente entre autres avantages de fonctionner de façon autonome. Il suffit de suivre les indications portées sur l'engin, généralement

par pictogrammes (voire une guidance vocale) qui indiquent comment dénuder la poitrine de l'accidenté et y placer deux électrodes. Ensuite, la machine analyse elle-même le rythme cardiaque et détermine la nécessité ou non du choc électrique. Quand le défibrillateur est actif, personne ne doit toucher la victime.

« Citoyen sauveteur »

Depuis le 3 juillet 2020, de par la loi, nul ne peut voir sa responsabilité engagée s'il porte secours. Il sera au contraire considéré comme « citoyen sauveteur », statut mettant à l'abri d'éventuelles poursuites. Une disposition qui, si elle était mieux connue, encouragerait sans doute les volontaires à intervenir plus volontiers.

Prévus pour être installés avant l'été, trois nouveaux défibrillateurs seront placés à La Couarde dans la cour de la salle des Associations, à proximité du square et au parking du Peu Ragot. ■

Christine Brisson